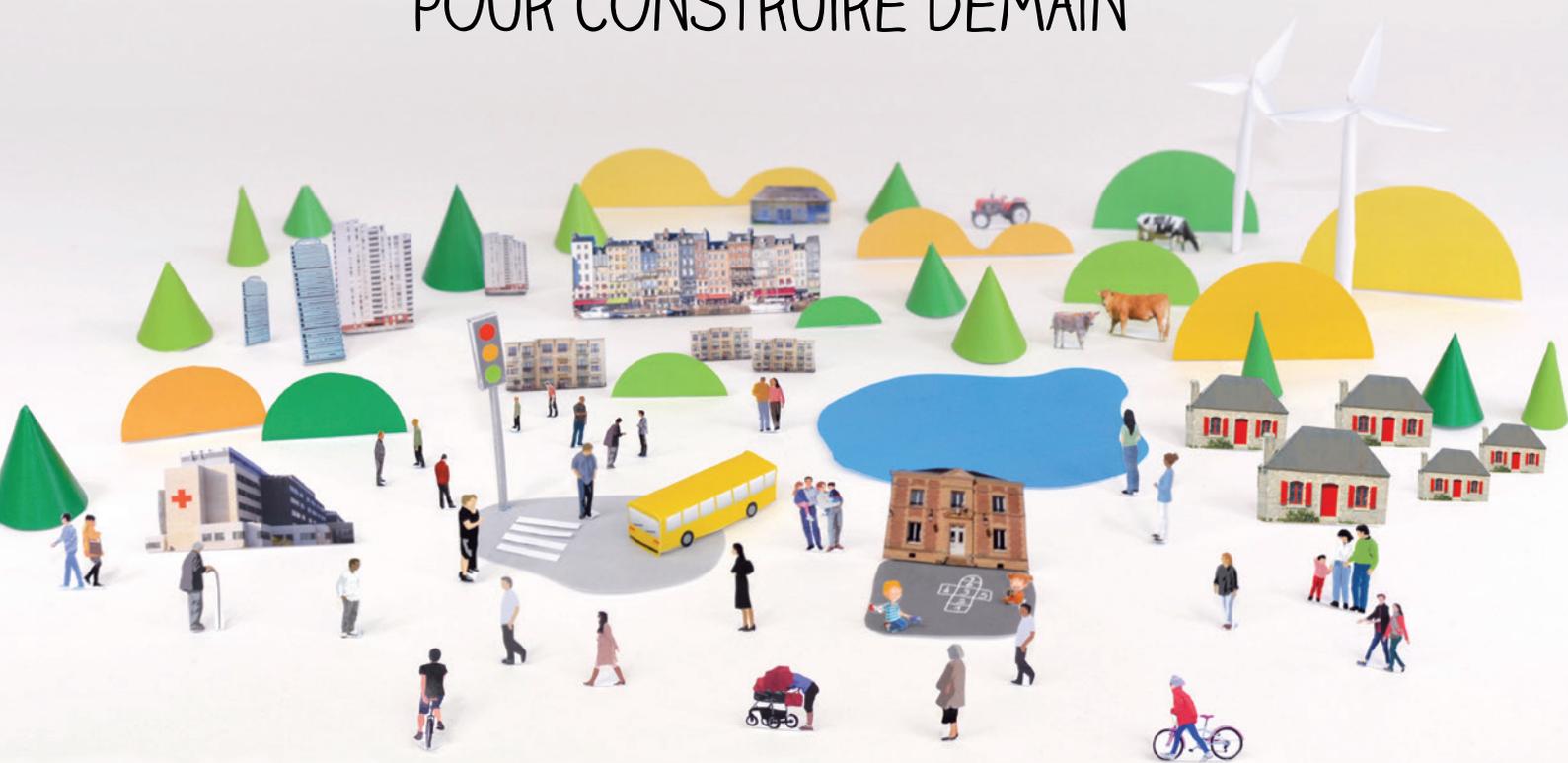




RECENSEMENT

de la population 2015

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



DOSSIER DE PRESSE

13 janvier 2015

www.le-recensement-et-moi.fr



Nouveauté 2015 : le recensement en ligne est généralisé !

Contact

Bureau de presse

01 41 17 57 57 - bureau-de-presse@insee.fr



Insee & votre commune

SOMMAIRE DU DOSSIER DE PRESSE

- ▶ LE RECENSEMENT 2015, MODE D'EMPLOI P.5
- ▶ LE BILAN DÉMOGRAPHIQUE 2014 : P.11
LA FRANCE COMPTE 66,3 MILLIONS D'HABITANTS AU 1ER JANVIER 2015
- ▶ ÉTUDE : AVOIR TROIS ENFANTS OU PLUS À LA MAISON P.15

LE RECENSEMENT 2015, MODE D'EMPLOI



LA COLLECTE 2015 COMMENCE LE 15 JANVIER

Depuis 2004, le recensement des personnes vivant en France a lieu tous les ans. Mais tout le monde n'est pas concerné chaque année : un même logement n'est enquêté au maximum qu'une fois tous les 5 ans.

Un recensement tous les 5 ans dans les communes de moins de 10 000 habitants

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, l'ensemble de la population est recensé tous les 5 ans. En 2015, le recensement se déroule :

- du jeudi 15 janvier au samedi 14 février en France métropolitaine et dans les Antilles et en Guyane,
- du jeudi 29 janvier au samedi 28 février à La Réunion.

Un recensement annuel dans les communes de 10 000 habitants ou plus

Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, le recensement est réalisé tous les ans sur un échantillon différent chaque année, couvrant 8 % des logements. En 2015, il se déroule :

- du jeudi 15 janvier au samedi 21 février en France métropolitaine et dans les Antilles et en Guyane,
- du jeudi 29 janvier au samedi 7 mars à La Réunion.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA COLLECTE

- **8 000** COMMUNES enquêtées chaque année
- **9 MILLIONS** DE PERSONNES recensées en moyenne
- **23 000** AGENTS RECENSEURS mobilisés
- **4 à 5 SEMAINES** de collecte

Comment savoir si l'on est recensé cette année ?

Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr et utilisez le moteur de recherche. Il vous indiquera en quelle année votre commune est enquêtée.



Si vous êtes recensé(e) cette année, vous serez informé(e) par un agent recenseur. Vous aurez ensuite la possibilité de répondre via le formulaire en ligne (voir page 8) ou sur les questionnaires papier.

NOUVEAUTÉ 2015 : LE RECENSEMENT EN LIGNE EST GÉNÉRALISÉ

Plus simple et plus rapide : un nouveau mode de réponse au bénéfice de tous

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 **Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr** et cliquez sur

LE RECENSEMENT EN LIGNE, C'EST MOI

- 2 **Entrez les identifiants** que vous trouverez sur la notice remise par l'agent recenseur

À remplir par l'agent recenseur et à récupérer sur le questionnaire en ligne

0	1	0	3		
DE NUMÉRO					
0	1	4	0	0	5
DE LA		DE LA			

- 3 **Répondez au questionnaire**
Vous serez guidé à chaque étape.

- 4 **Validez** et c'est terminé ! Envoyer les questionnaires

ON A TOUS À Y GAGNER

Pour vous



- Pas de nouveau rendez-vous à prendre avec l'agent recenseur pour le retour des documents
- Un remplissage guidé et simplifié
- Une confidentialité toujours garantie

TOP SECRET

Pour votre mairie et l'Insee



- Moins de papier à gérer
- Une collecte facilitée et performante

Pour tous



- Plus écologique car moins de papier
- Un recensement moins coûteux

Attention : Si tous les ménages vivant dans une maison ou un appartement peuvent se faire recenser en ligne, les personnes vivant en institution (maison de retraite, caserne, établissement pénitentiaire, internat, cité universitaire...) sont recensées différemment et uniquement via les questionnaires papier.

LA MISE EN PLACE DU RECENSEMENT EN LIGNE, EN QUELQUES CHIFFRES...

- **2011** : lancement du projet
- **46** communes en 2013
- **412** communes pilotes mobilisées en 2014
- **2015** : généralisation du recensement en ligne

Le recensement en ligne en 3 questions

POURQUOI L'INSEE A-T-IL DÉCIDÉ DE METTRE EN PLACE UN NOUVEAU MODE DE COLLECTE ?

“ **Le recensement en ligne facilite la démarche** pour les personnes recensées qui peuvent remplir le formulaire depuis n'importe quel poste informatique et au moment le plus propice pour elles. De plus, en diversifiant les modes de collecte, l'Insee s'adapte aux différents publics recensés en permettant à chacun de recourir à la méthode qui lui convient le mieux : certains resteront au papier, car ils sont plus à l'aise ainsi, d'autres choisiront le recensement en ligne, plus adapté à leur mode de vie. ”

“ **Le recensement est plus simple pour les habitants car ils sont guidés dans leur réponse :** le formulaire en ligne propose en effet une aide contextuelle.

Cet accompagnement pas à pas permet une meilleure compréhension des questions et donc des réponses plus appropriées, avec pour conséquence des données encore plus fiables. Le recensement en ligne, c'est aussi une enquête moins coûteuse pour tout le monde, avec moins de papiers à imprimer, à livrer, à manipuler, à trier et à stocker. C'est plus respectueux de l'environnement. ”

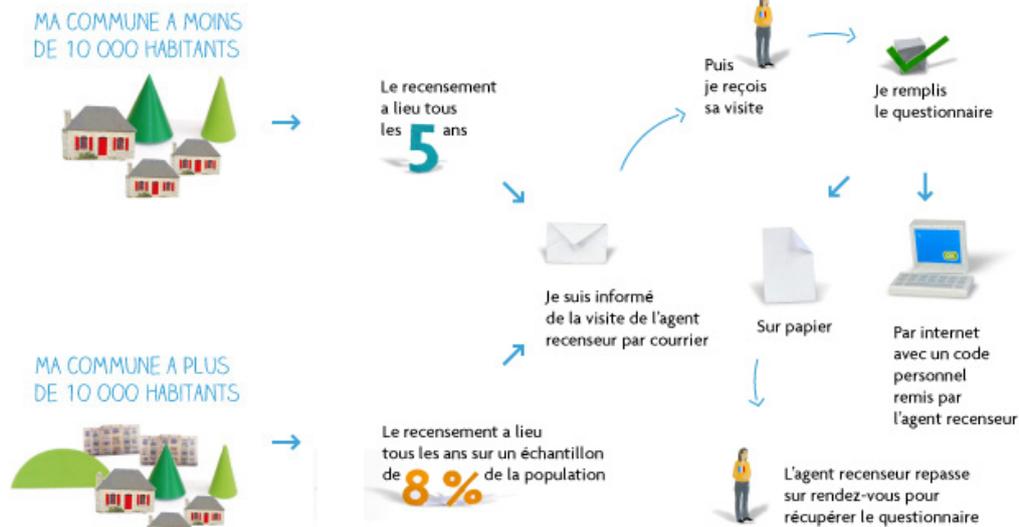
QU'APPORTE CETTE NOUVEAUTÉ ?

CONCRÈTEMENT, COMMENT S'EST PASSÉE LA MISE EN PLACE DE CE NOUVEAU MODE DE RÉPONSE ?

“ **C'est un projet de grande ampleur :** 8 000 communes sont concernées chaque année par le recensement et elles sont en première ligne pour la mise en place du recensement en ligne. L'Insee a commencé les premiers tests en 2011, étendus, en 2014, auprès de plus de 400 communes. Le succès rencontré a permis une généralisation en 2015. ”

JE SUIS RECENSÉ(E) CETTE ANNÉE, COMMENT ÇA SE PASSE ?

COMMENT SUIS-JE RECENSÉ ?



Un agent recenseur recruté par la mairie se présente à mon domicile

Il dispose d'une carte tricolore avec sa photo d'identité, signée par le maire de ma commune. L'agent recenseur me remet une notice explicative, où figurent les informations pour me faire recenser en ligne. Je peux choisir de répondre par Internet ou sur papier ; ce choix doit être le même pour toutes les personnes d'un même foyer.



Je choisis de répondre par internet

Je me rends sur le site www.le-recensement-et-moi.fr, puis je clique sur « le recensement en ligne, c'est ici ». J'entre l'identifiant et le mot de passe qui figurent sur la notice remise par l'agent recenseur. Je saisis les informations sur mon logement, également sur la notice. Puis je commence à répondre au formulaire en ligne, en me laissant guider par les indications à l'écran.

Je préfère répondre sur papier

- L'agent recenseur me remet une feuille de logement, qui permet de recueillir les informations sur mon habitation (maison ou appartement, surface, année de construction...) ainsi qu'un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans mon logement. Celui-ci permet de recueillir des informations sur la situation personnelle de chacun (sexe, âge, emploi, statut matrimonial, lien de parenté, nationalité...).
- Quelques jours plus tard, à un moment convenu ensemble, l'agent recenseur vient récupérer les documents complétés (si je le souhaite, l'agent recenseur peut m'aider à les remplir). En cas d'absence, je peux renvoyer directement les questionnaires à la mairie ou à l'Insee.



La confidentialité, au cœur du recensement

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les informations collectées lors du recensement, et il le fait de façon anonyme. Les informations fournies par les personnes recensées ne sont transmises à aucune autre administration ou organisme et ne donnent lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Les noms et adresses sont néanmoins nécessaires pour être sûr que personne ne soit compté plusieurs fois. Lors du traitement des données, ces noms et adresses ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données.

Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

À QUOI SERVENT LES DONNÉES ISSUES DU RECENSEMENT ?

Déterminer les populations « légales » utilisées dans plus de 350 textes

Le recensement permet d'établir la population dite « légale » de chaque commune. Ces chiffres de population font référence dans plus de 350 dispositions législatives ou réglementaires liées à la vie des communes. Ils contribuent par exemple à déterminer le nombre d'élus au conseil municipal, la dotation de l'État au budget de la commune, les conditions d'implantation des pharmacies ou encore les barèmes de certaines taxes (publicité, jeux, spectacles, débitants de boissons).



Prévoir les équipements collectifs adaptés à la population de chaque commune

« Connaître notre population nous intéresse car notre ville grandit et accueille de nouveaux habitants. Parmi eux, il y a des couples : en regardant leurs tranches d'âge cela nous permet de savoir s'ils sont susceptibles d'avoir des enfants et donc de prévoir la création d'établissements comme des crèches ou des halte-garderies. »

Le directeur des services d'une petite commune

« Cela nous permet de savoir dans quel quartier habitent les personnes âgées de notre commune, et ainsi de prévoir les équipements dont elles vont avoir besoin. Cela peut être des lieux de résidence ou d'aide à la personne. Ils doivent être proches de leur lieu de vie pour ne pas les obliger à trop se déplacer. »

Le responsable de l'information géographique d'une grande commune

« Pour déterminer les moyens de transport en commun à mettre en place ou les lignes à renforcer, nous nous appuyons sur les données fournies par le recensement. Cela nous permet de connaître les lieux où habitent les gens et d'avoir une meilleure idée de leurs trajets du quotidien, pour adapter l'offre en conséquence. »

Le responsable d'une communauté d'agglomération



Les principaux résultats en 2 clics

Les principaux résultats issus du recensement sont accessibles à partir de l'espace presse du site le-recensement-et-moi.fr :



- Les dernières populations « légales »
- Tous les résultats statistiques détaillés du recensement commune par commune
- La pyramide des âges nationale et les pyramides des âges régionales
- Les projections de populations

Résultats du recensement de la population 2010

Résultats sur un territoire

Votre recherche

1-Territoire
Choisissez un type de territoire et/ou entrez son nom ou son code Insee :

Type de territoire : Canton ou ville

dont contenant la commune dont le nom est :

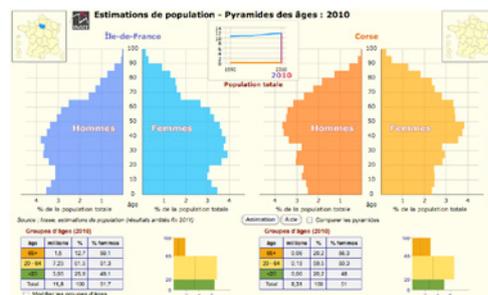
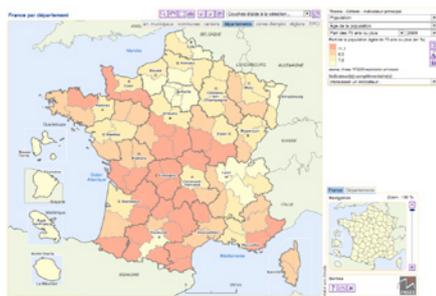
2-Thème
Et choisissez un thème :

Sélection du thème

- Caractéristiques de l'emploi
- Couples-Familles-Ménages
- Diplômes-Formation
- Emploi - Population active
- Etrangers - Immigrés
- Evolution et structure de la population
- Logements

Rechercher

Bases de données



LE BILAN DÉMOGRAPHIQUE 2014

La France compte 66,3 millions d'habitants
au 1^{er} janvier 2015



Au 1er janvier 2015, la France compte 66,3 millions d'habitants : 64,2 millions en France métropolitaine et 2,1 millions dans les cinq départements d'outre-mer. C'est environ 300 000 personnes de plus qu'un an auparavant, soit une hausse de 0,4 %. Cette progression est, comme les années précédentes, due au solde naturel, différence entre les nombres de naissances et de décès.

Des naissances qui se stabilisent, la France parmi les pays européens les plus féconds

En 2014, **820 000 bébés** sont nés en France. Alors qu'elles tendaient à diminuer depuis 2010, les naissances restent stables en 2014 par rapport à 2013 (hors Mayotte). Cela résulte de la conjugaison de deux effets : baisse de la population féminine en âge de procréer mais légère hausse de la fécondité.

En 2012, au sein de l'UE à 28, **l'Irlande et la France restent les pays les plus féconds avec 2,01 enfants par femme**. Ce sont les deux seuls pays européens à avoir maintenu un indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) supérieur à 2 entre 2008 et 2012. En Europe, il s'établit en 2012 à 1,58 enfant par femme.

En 2014, l'âge moyen des mères à leur accouchement est de **30,3 ans** tous rangs de naissance confondus, soit 0,1 an de plus qu'en 2013. Cette hausse poursuit la tendance observée les années passées.

L'ANNÉE 2014 EN CHIFFRES...

- **66,3 millions d'habitants** (+ 0,4% en un an)
- **820 000 naissances**
- **556 000 décès**
- Un âge moyen de l'accouchement à **30,3 ans**
- **2,01 enfants** par femme
- Une espérance de vie à la naissance de **85,4 ans** pour les femmes et de **79,2 ans** pour les hommes
- **241 000 mariages** célébrés dont **10 000** entre personnes de même sexe

Une baisse sensible des décès, liée notamment à des conditions climatiques et épidémiologiques plus favorables en 2014

En 2014, **556 000 personnes sont décédées** en France. Hors Mayotte, le nombre de décès a diminué de 14 000 personnes par rapport à 2013 et de 15 000 personnes par rapport à 2012.

Les premiers mois de 2014 ont été cléments (janvier 2014 a été le plus doux depuis 1900) et l'épidémie **de grippe saisonnière a été de faible intensité** et de courte durée. Ces effets avaient joué en sens inverse en 2012 et 2013.

Une hausse de l'espérance de vie qui se poursuit

En 2014, en France, **l'espérance de vie à la naissance d'une femme est en moyenne 85,4 ans et de 79,2 ans pour un homme**. En 20 ans, l'espérance de vie des femmes a progressé de 3,6 ans, celle des hommes de 5,6 ans. L'écart entre les deux sexes tend donc à se réduire : il s'établit à 6,2 ans en 2014 contre 7,1 ans en 2004 et 8,2 ans en 1994.

En Europe, en 2012, c'est en Espagne que l'espérance de vie est la plus élevée pour les femmes (85,5 ans) et en Suède pour les hommes (79,9 ans). La France se trouve dans le trio de tête pour l'espérance de vie des femmes, deuxième ex-æquo avec l'Italie, et bien **au-delà de la moyenne européenne**, pour les femmes (83,1 ans pour l'UE à 28) comme pour les hommes (77,5 ans).

Le vieillissement de la population se poursuit aussi en Europe, mais à un rythme plus marqué qu'en France, la natalité y étant globalement moins élevée. Au 1er janvier 2013, en Italie et en Allemagne, les habitants de 65 ans ou plus représentent environ 21 % de l'ensemble de la population contre seulement 12 % en Irlande et 17,6 % en France.

Des mariages plus nombreux, soutenus par le mariage pour tous

En 2014, **241 000 mariages** ont été célébrés en France.

Les mariages entre personnes de sexe différent baissent tendanciellement depuis l'an 2000 pour atteindre 231 000 en 2014. Le nombre d'habitants de 20 à 59 ans (95 % des mariés), qui avait crû depuis les années 1900, décroît depuis 2007 et les jeunes générations se marient moins.

En parallèle, on compte **17 500 mariages entre personnes de même sexe depuis mai 2013** (promulgation de la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe) : **7 500 en 2013 et 10 000 en 2014.**

Le profil des mariés de même sexe a évolué. En juin et juillet 2013, 62 % des couples de même sexe étaient des couples d'hommes. Pour l'année 2014, on estime à 54 % la part des mariages de couples d'hommes. L'âge des mariés de même sexe a diminué entre 2013 et 2014. La moyenne d'âge était en 2013 de 43 ans pour les femmes et de 50 ans pour les hommes. En 2014, on estime à 41 ans en moyenne l'âge des épouses et à 46 ans celui des époux. Les écarts d'âge entre conjoints de même sexe se sont par ailleurs réduits entre 2013 et 2014.

En 2013, 3 560 communes ont célébré au moins un mariage entre conjoints de même sexe ; en 2014, on estime ce chiffre à 4 000. **De mai 2013 à fin décembre 2014, ce sont ainsi plus de 6 000 communes** qui ont célébré au moins un mariage entre personnes de même sexe.

Plus de PACS entre personnes de sexe différent, moins entre personnes du même sexe

Les données sur le PACS ne sont disponibles que jusqu'en 2013.

Le nombre de pactes civils de solidarité (Pacs) conclus entre personnes de sexe différent, après avoir fortement baissé en 2011 suite à une modification fiscale (53 000 déclarations en moins par rapport à 2010), augmente de nouveau en 2012 et atteint 162 000 en 2013. **Entre 2012 et 2013, alors que le nombre de mariages de personnes de sexe différent diminue, le nombre de Pacs entre personnes de sexe différent progresse de 8 400 déclarations.**

Parallèlement, **le nombre de Pacs entre personnes de même sexe diminue d'environ 1 000 déclarations entre 2012 et 2013** et s'établit à 6 000. L'adoption de la loi ouvrant le mariage aux personnes de même sexe explique sans doute en partie cette baisse récente.

ÉTUDE: AVOIR 3 ENFANTS ET PLUS À LA MAISON



En 2011, la France métropolitaine compte **1,7 million de familles nombreuses**, c'est-à-dire de familles hébergeant simultanément trois enfants ou plus (dont au moins un mineur). Ainsi, une famille sur cinq est une famille nombreuse. Cette situation est plus fréquente pour les non-diplômés et dans les familles immigrées. Par ailleurs, le niveau de vie de ces familles décroît avec le nombre d'enfants, et une partie importante vit sous le seuil de pauvreté.

▷ Des familles essentiellement « traditionnelles »

Les trois quarts des familles nombreuses ont exactement trois enfants. Seulement un quart en a quatre ou plus.

Parmi les familles nombreuses, les familles « traditionnelles » (deux parents vivant avec leurs enfants communs) sont les plus fréquentes : **quatre familles nombreuses sur six sont « traditionnelles »** tandis qu'une sur six est recomposée et une sur six monoparentale.

Parmi les trois types de familles, traditionnelles, recomposées et monoparentales, **ce sont les familles recomposées qui sont les plus grandes.** En 2011, 37 % des familles recomposées hébergent trois enfants ou plus contre 21 % des familles « traditionnelles » et 16 % des familles monoparentales.

Les hommes vivent moins souvent que les femmes avec trois enfants ou plus.

▷ Plus d'enfants à la maison pour les parents non diplômés

Avoir trois enfants ou plus simultanément à la maison est plus fréquent pour les non-diplômés, hommes comme femmes. Cela s'explique par leur **fécondité très élevée** (avoir eu quatre enfants ou plus) ; les autres facteurs qui favorisent la cohabitation avec 3 enfants ou plus n'expliquent pas ce lien avec le niveau de diplôme. En effet, l'âge auquel les enfants quittent le domicile varie peu selon le diplôme des parents. L'écart d'âge entre l'aîné et le 3ème enfant est même un peu plus élevé dans les familles ayant un parent non diplômé.

▷ Plus d'enfants à la maison pour les immigrés, mais pas pour les descendants d'immigrés

Les immigrés vivent également plus souvent avec trois enfants ou plus à la maison, par rapport aux personnes sans lien avec l'immigration (36 % contre 20 % pour les personnes qui ne sont ni immigrées ni descendantes d'immigrés). Les immigrés ont en effet plus souvent mis au monde quatre enfants ou plus. En revanche, **les descendants d'immigrés vivent quasiment dans les mêmes proportions que les autres non-immigrés avec trois enfants ou plus** (22 % contre 20 %). En termes de fécondité, ils ont des comportements proches de ceux des autres non-immigrés.

▷ Des difficultés économiques qui augmentent souvent avec le nombre d'enfants

Les hommes âgés de 25 à 49 ans sont quasiment tous actifs (entre 98 % et 96 %), quel que soit le nombre d'enfants vivant avec eux. **Le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans varie en revanche nettement selon le nombre d'enfants** : de 92 % pour celles qui vivent avec un seul enfant à 59 % pour celles qui vivent avec quatre enfants ou plus. Celles qui vivent avec 3 enfants ou plus simultanément ont en effet plus souvent des enfants en bas âge, qu'elles gardent. Elles sont aussi moins diplômées, ce qui va de pair avec une moindre présence sur le marché du travail.

Le revenu disponible des ménages (diminué des prélèvements fiscaux et sociaux et augmenté des prestations sociales) croît avec le nombre d'enfants, mais leur niveau de vie, qui tient compte du nombre de personnes qui partagent ce revenu, décroît. Par exemple, **35 % des couples avec quatre enfants ou plus et six familles monoparentales sur dix avec 3 enfants ou plus vivent sous le seuil de pauvreté.**

▷ Lieu de naissance, modèle familial... quels sont les déterminants des familles nombreuses ?

L'endroit où l'on naît a une influence sur la descendance. Ainsi, il est plus fréquent d'avoir eu trois enfants ou plus lorsqu'on est né dans l'ouest de la France, ainsi que dans le nord ou en Outre-mer. En revanche, si l'on est né dans la moitié sud de la France, on a moins souvent eu une famille nombreuse.

Les enfants reproduisent en partie le modèle familial de leurs parents. Par exemple, 35 % des quinquagénaires ont eu une famille nombreuse lorsqu'ils sont issus d'une famille de quatre enfants ou plus, contre 22 % de ceux qui étaient enfants uniques. Bien sûr, cela s'explique en partie par des caractéristiques familiales communes, comme le diplôme ou le lieu de naissance, mais pas seulement : toutes choses égales par ailleurs, plus on a de frères et sœurs, plus la probabilité est forte d'avoir une famille nombreuse.

Avoir eu deux premiers enfants du même sexe motive parfois le désir d'un troisième enfant. En effet, les personnes dont les deux premiers enfants sont de même sexe ont un peu plus souvent que les autres un troisième enfant. Ainsi, parmi les personnes de 50 ans ou plus qui ont eu deux garçons ou deux filles, 52 % ont eu un troisième enfant, contre seulement 47 % de celles qui avaient déjà une fille et un garçon. Ce désir est aussi présent que les deux premiers enfants soient deux garçons (52 %) ou deux filles (52 %).

Enfin, la naissance du troisième enfant résulte parfois d'une nouvelle relation. Ainsi, parmi les quinquagénaires actuellement en couple et qui ont eu au moins un enfant, 34 % de ceux qui sont toujours en couple avec le père ou la mère de leur premier enfant ont eu un troisième enfant, contre 40 % de ceux qui ont rompu et noué une nouvelle relation.